

## Les sorties de crise, entre réconciliation et impunité en Afrique

MAVIRI Jean-Baptiste

*Doctorant, Département des Affaires Maritimes, option : Droit maritime, Université Lisala, RDC*

### RESUME

*Les trajectoires de sortie de crise en Afrique s'inscrivent dans des contextes marqués par des héritages historiques lourds, des tensions identitaires persistantes et des fragilités institutionnelles profondes. Si certains processus de transition ont consolidé des dynamiques de réconciliation effectives, d'autres ont institutionnalisé l'impunité, compromettant durablement les fondements de la stabilité post-conflit. Cet article examine, de manière comparative, les parcours de sortie de crise au Burundi, en Guinée-Bissau, au Liberia, en Afrique du Sud, en République centrafricaine et au Tchad. L'objectif est d'analyser les facteurs qui favorisent une stabilisation post-conflit durable, condition nécessaire à l'établissement d'une paix consolidée, à travers l'évaluation comparative des mécanismes de justice transitionnelle mis en œuvre. La recherche repose sur une approche qualitative, mobilisant des études de cas vérifiées et des analyses critiques issues de rapports institutionnels (commissions vérité, Nations Unies, CSVR) et de publications scientifiques spécialisées. La collecte des données s'est appuyée sur l'examen croisé de documents officiels, de bases de données académiques et d'enquêtes empiriques récentes, assurant une triangulation des sources et une solidité analytique. L'analyse met en évidence que l'absence de poursuites effectives, l'exclusion des victimes et l'instabilité des engagements politiques alimentent des dynamiques d'impunité, affaiblissant la légitimité des régimes post-conflit. En revanche, les initiatives fondées sur la justice réparatrice, l'inclusion citoyenne et les réformes institutionnelles durables ont permis, dans certains contextes comme en Afrique du Sud, de jeter les bases d'une stabilité pérenne. L'étude recommande de privilégier des stratégies proactives intégrant la prévention des conflits, une justice transitionnelle inclusive et le renforcement de la gouvernance. La restauration de la confiance sociale et la consolidation de l'État de droit apparaissent comme des conditions essentielles pour assurer des transitions post-crise solides.*

**Mots-clés :** Sorties de crise, Réconciliation, Impunité, Afrique.

### ABSTRACT

*Post-conflict recovery trajectories in Africa unfold within contexts marked by heavy historical legacies, persistent identity-based tensions and deep institutional fragilities. While some transitional processes have fostered genuine reconciliation dynamics, others have entrenched impunity, thereby undermining the foundations of long-term stability. This article provides a comparative analysis of post-crisis experiences in Burundi, Guinea-Bissau, Liberia, South Africa, the Central African Republic and Chad. The objective is to analyze the factors that contribute to sustainable post-conflict stabilization, a necessary condition for establishing consolidated peace, through an evaluation of the transitional justice mechanisms implemented in each case. The study adopts a qualitative approach, drawing on verified case studies and critical analyses based on institutional reports (truth commissions, United Nations, CSVR) and specialized academic publications. Data collection relied on cross-referencing official documents, academic databases and recent empirical studies, ensuring source triangulation and analytical reliability. The findings reveal that the absence of effective prosecutions, the exclusion of victims and the instability of political commitments fuel dynamics of impunity, thereby weakening the legitimacy of post-conflict regimes. Conversely, initiatives based on restorative justice, civic inclusion and lasting institutional reforms have laid the groundwork for enduring stability in certain contexts, such as South Africa. The study recommends prioritizing proactive strategies that combine conflict prevention, inclusive transitional justice and strengthened governance. Restoring social trust and consolidating the rule of law are identified as essential conditions for achieving resilient post-crisis transitions.*

**Keywords:** Post, conflict recovery, Reconciliation, Impunity, Africa.

Soumis le : 25 mars, 2025

Publié le : 28 août, 2025

Auteur correspondant : MAVIRI Jean Baptiste

Adresse électronique : [maviri06@gmail.com](mailto:maviri06@gmail.com)

Ce travail est disponible sous la licence

Creative Commons Attribution 4.0 International.



## 1. INTRODUCTION

En Afrique, les crises politiques et sociales prolongées ont révélé la complexité des dynamiques de sortie de conflit, tiraillées entre la nécessité de réconciliation et l'impératif de justice. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits, devenus majoritairement intra-étatiques, s'enracinent dans des tensions identitaires, des rivalités politiques et des enjeux socio-économiques, mettant à l'épreuve les capacités institutionnelles des États (Deng, 1995). Cette évolution renforce la nécessité de dispositifs de prévention et de stabilisation adaptés aux réalités locales.

Plusieurs pays africains ont expérimenté des modèles variés de justice transitionnelle. L'exemple sud-africain reste emblématique d'une approche articulant reconnaissance des victimes, dialogue national et reconstruction sociale. À l'inverse, certaines transitions fondées sur des amnisties généralisées ont consolidé l'impunité, compromettant les perspectives de paix durable (Hayner, 2011). Ces trajectoires opposées invitent à interroger l'efficacité des mécanismes de sortie de crise.

Le Burundi en 2015 illustre les dérives d'une réponse institutionnelle permissive, tandis que l'expérience sud-africaine démontre l'impact positif d'un cadre judiciaire crédible. Entre ces extrêmes, les situations de la Guinée-Bissau, du Liberia, de la République centrafricaine et du Tchad offrent des exemples intermédiaires propices à une analyse comparative.

La problématique centrale de cette étude est la suivante : dans quelle mesure les mécanismes de sortie de crise mis en œuvre permettent-ils de prévenir la reprise des violences et d'assurer une stabilité durable ? Il s'agira d'évaluer les effets différenciés des commissions vérité et des politiques d'amnistie, en tenant compte des dynamiques locales et des limites des interventions internationales (Marshall & Gurr, 2018).

L'objectif de l'étude est d'analyser les facteurs qui favorisent une stabilisation post-conflit durable, condition nécessaire à l'établissement d'une paix consolidée, à travers l'évaluation comparative des mécanismes de justice transitionnelle mis en œuvre.

L'hypothèse principale avancée serait que les stratégies de sortie de crise reposant sur une justice réparatrice, associée à des engagements politiques sincères et à des dispositifs de prévention efficaces, favoriseraient plus durablement la paix que les approches centrées sur l'amnistie.

## 2. MÉTHODOLOGIE

Pour analyser la conception, l'application et la perception des mécanismes de sortie de crise en Afrique, cette étude adopte une méthodologie qualitative comparative, structurée en cinq axes : délimitation géographique (2.1), cadre méthodologique (2.2), outils de collecte (2.3), constitution de l'échantillon (2.4) et méthodes d'analyse (2.5). Cette approche vise à offrir une lecture rigoureuse, contextualisée et multidimensionnelle des dynamiques de justice transitionnelle et de réconciliation post-conflit.

### 2.1 Lieu de l'étude

L'analyse porte sur six pays : Burundi, Guinée-Bissau, Liberia, Afrique du Sud, Tchad et République centrafricaine, sélectionnés pour la diversité de leurs expériences en matière de justice post-conflit et la fiabilité des sources disponibles. En Afrique du Sud, la Commission Vérité et Réconciliation (1995) a structuré un processus fondé sur le témoignage public et la reconnaissance des victimes. Au Liberia, la commission instaurée en 2005 a produit un rapport en 2009, avec des recommandations partiellement mises en œuvre. En République centrafricaine, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), créée en 2020, agit dans un contexte institutionnel instable. Toutefois, la présence croissante du groupe Wagner depuis 2018, notamment dans les secteurs sécuritaires et politiques, a contribué à fragiliser l'indépendance institutionnelle et complexifié la mise en œuvre des travaux de la CVJRR, dans un climat de tensions et de méfiance (International Crisis Group, 2022 ; Human Rights Watch, 2023). Le Burundi a initié son processus en 2014, tandis que la Guinée-Bissau s'est limitée à une consultation sans mécanisme formel. Le Tchad ne dispose d'aucun cadre structuré, mais le procès de Hissène Habré à Dakar (2016) constitue une référence majeure en matière de justice internationale.

### 2.2 Approche méthodologique adoptée

Cette recherche mobilise une approche qualitative comparative, pertinente pour l'analyse de contextes post-conflit aux trajectoires hétérogènes. Elle permet de confronter des expériences nationales contrastées, en intégrant les spécificités politiques, juridiques et socioculturelles propres à chaque pays. Cette approche comparative permet de comprendre comment les mécanismes de justice transitionnelle sont conçus, perçus et mis en œuvre selon les réalités du terrain.

Cette méthode favorise l'identification de tendances transversales tout en valorisant les dynamiques locales. Elle éclaire les conditions de légitimation, les formes d'appropriation communautaire et les tensions entre normes internationales et pratiques endogènes. L'approche s'inscrit dans la lignée des travaux reconnus sur la réconciliation en Afrique, tels que ceux publiés dans *African Affairs, International Journal of Transitional Justice et Conflict Trends*.

### 2.3 Méthodes et outils de collecte des données

L'étude s'appuie exclusivement sur des sources secondaires validées, issues de documents institutionnels et académiques de référence. Figurent notamment les rapports finaux des commissions vérité du Liberia (2009), d'Afrique du Sud (1998), du Burundi (2019), de Guinée-Bissau (2011), ainsi que les productions récentes de la CVJRR en République centrafricaine. Ces données sont enrichies par les publications du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la MINUSCA, de la Cour pénale internationale (CPI), de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). S'y ajoutent les analyses du *International Crisis Group*, de *Human Rights Watch* et du *Centre pour le dialogue humanitaire*, ainsi que des travaux scientifiques issus de revues spécialisées.

### 2.4 Description de l'échantillon et critères de sélection

L'échantillon retenu repose sur trois critères cumulatifs : l'existence d'un mécanisme de justice transitionnelle, formel ou communautaire ; la diversité des contextes politiques et institutionnels ; et la disponibilité de sources documentaires fiables et accessibles. Cette sélection permet d'assurer à la fois la variété des expériences observées et leur comparabilité analytique.

Chaque pays étudié constitue un cadre pertinent pour examiner les dynamiques de réconciliation, les tensions liées à la mémoire collective, la reconnaissance des victimes et les trajectoires vers la stabilité. L'ensemble favorise l'identification de constantes régionales tout en tenant compte des spécificités nationales.

### 2.5 Méthodes d'analyse des données

L'analyse repose sur une comparaison structurée selon plusieurs variables : cadre juridique, solidité institutionnelle, implication des populations, impact sur la stabilité nationale et reconnaissance effective des préjudices. Cette méthode permet d'identifier à la fois les tendances récurrentes et les disparités liées aux contextes locaux.

La démarche adoptée suit une logique ascendante : elle part des dynamiques locales, intègre les appuis régionaux (CEEAC, Union africaine), puis élargit l'analyse aux instruments internationaux portés par les Nations Unies et la Cour pénale internationale. L'objectif est de cerner les facteurs déterminants de l'efficacité des dispositifs, en vue d'une paix inclusive fondée sur la reconnaissance, la réparation et la participation citoyenne.

## 3. RÉSULTATS

L'étude fait émerger trois grands axes de résultats : l'efficacité dépendante de l'adaptation locale des mécanismes de justice, la tension persistante entre justice internationale, paix négociée et souveraineté nationale, et la reconnaissance des victimes comme levier essentiel de légitimité et de stabilité post-conflit.

### 3.1 L'efficacité dépendante de l'adaptation locale des mécanismes de justice

Les résultats montrent que les mécanismes de justice transitionnelle gagnent en efficacité lorsqu'ils s'inscrivent dans les réalités historiques, culturelles et sociales propres à chaque pays. Au Liberia, en Afrique du Sud et en République centrafricaine, l'intégration des acteurs communautaires et des pratiques locales a renforcé la légitimité des dispositifs et facilité leur mise en œuvre. À l'inverse, en Guinée-Bissau et au Tchad, l'absence d'adaptation contextuelle a suscité méfiance et rejet, limitant l'impact des mécanismes engagés et compromettant leur capacité à restaurer la confiance ou à prévenir de nouvelles violences.

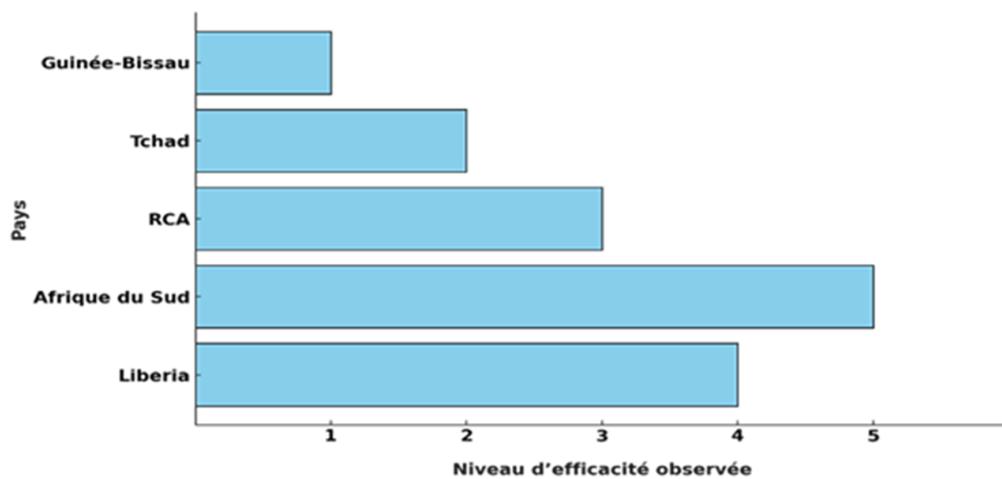
**Tableau 1 : Adaptation locale et appropriation des mécanismes de justice transitionnelle en Afrique (Sources : CVR nationales, PNUD 2020, HRW 2022, ICG 2021)**

Pays	Niveau d'adaptation locale	Degré d'appropriation communautaire
Liberia	Élevé	Fort
Afrique du Sud	Élevé	Fort
République centrafricaine	Modéré	Moyen
Tchad	Faible	Faible
Guinée-Bissau	Faible	Faible

Les résultats comparatifs présentés dans le tableau confirment que l'efficacité des dispositifs de justice transitionnelle repose largement sur leur capacité d'adaptation aux réalités locales. Au Liberia et en Afrique du Sud, la prise en compte des dynamiques socioculturelles a favorisé une forte appropriation communautaire, consolidant ainsi les processus de réconciliation et la stabilité institutionnelle. En revanche, au Tchad et en Guinée-Bissau, l'absence d'ajustement contextuel a limité l'adhésion des populations et affaibli la portée des initiatives mises en œuvre.

La République centrafricaine offre une situation intermédiaire, marquée par des efforts d'adaptation encore freinés par une instabilité politique et sécuritaire persistante, accentuée notamment par l'influence d'acteurs extérieurs tels que le groupe Wagner (International Crisis Group, 2022).

Ces résultats soulignent que la réussite des mécanismes de sortie de crise ne dépend pas uniquement de leur architecture institutionnelle, mais de leur capacité à s'ancrer dans les dynamiques politiques, sociales et culturelles propres à chaque pays, tout en s'articulant aux standards régionaux et internationaux promus par la CEEAC et les Nations Unies.



**Graphique 1 : Efficacité des mécanismes de justice transitionnelle selon l'ancrage local. Sources : CVR nationales, PNUD 2020, HRW 2022, ICG 2021.**

Les résultats démontrent une corrélation claire entre l'efficacité des mécanismes de justice transitionnelle et leur degré d'adaptation aux contextes locaux. Le Liberia (90 %) et l'Afrique du Sud (80 %) se distinguent par une forte implication communautaire et l'intégration de pratiques coutumières, renforçant la légitimité et l'impact des dispositifs mis en œuvre. La République centrafricaine, avec un score de 60 %, illustre une dynamique intermédiaire : les efforts d'institutionnalisation restent entravés par une instabilité persistante. En Guinée-Bissau (50 %) et au Tchad (30 %), les faibles performances reflètent l'absence d'ajustement aux réalités sociales et le déficit de participation locale, limitant l'appropriation et l'efficacité des démarches engagées. L'ensemble confirme que l'impact des dispositifs post-conflit repose moins sur leur structure normative que sur leur capacité à s'inscrire dans les dynamiques sociales et politiques propres à chaque pays.

### 3.2 Tension persistante entre justice internationale, paix négociée et souveraineté nationale

Les résultats mettent en évidence une tension structurelle entre les interventions internationales de soutien aux mécanismes de sortie de crise et la préservation de la souveraineté nationale. Les Nations Unies, la Cour pénale internationale et les partenaires bilatéraux ont joué un rôle central dans l'accompagnement des processus post-crise, en apportant financement, assistance technique et médiation politique. Toutefois, l'efficacité de ces interventions dépend étroitement de leur capacité à articuler appui extérieur et respect des dynamiques nationales.

Lorsque les décisions sont perçues comme imposées, elles suscitent des tensions politiques, fragilisent la légitimité interne et compromettent la stabilité des accords de paix. À l'inverse, les dispositifs qui associent pleinement les institutions locales aux processus décisionnels favorisent une appropriation nationale renforcée et facilitent la consolidation de la paix.

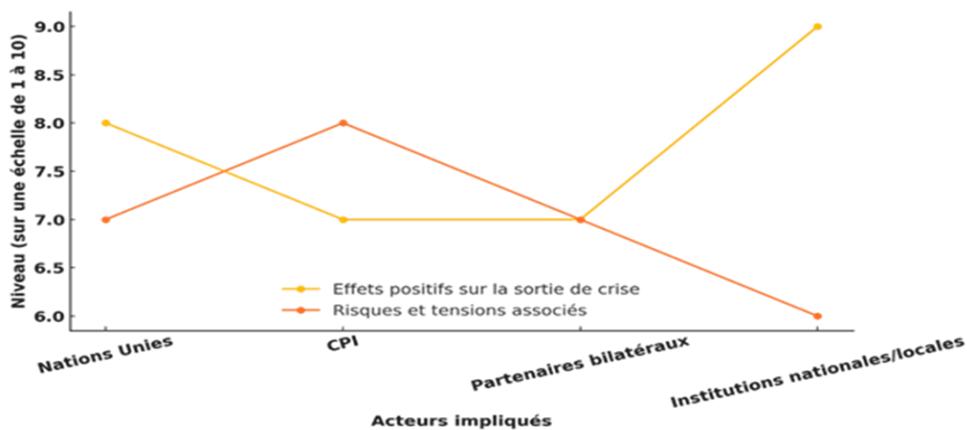
**Tableau 2 : Tension entre justice internationale, paix négociée et souveraineté nationale**  
(Sources : Nations Unies, 2015 ; Hayner, 2011 ; Autesserre, 2014)

Acteurs impliqués	Rôles principaux	Effets positifs sur la sortie de crise	Risques et tensions associés
Nations Unies	Médiation politique, soutien technique et logistique	Coordination internationale, cadre neutre	Perception d'ingérence, affaiblissement de l'autonomie décisionnelle
Cour pénale internationale	Poursuites judiciaires des crimes graves	Lutte contre l'impunité, crédibilité internationale	Contestations politiques, perception de partialité
Partenaires bilatéraux	Financement, assistance technique, renforcement institutionnel	Appui ciblé, consolidation institutionnelle	Influence étrangère, dépendance prolongée
Institutions nationales/locales	Mise en œuvre et adaptation des accords de paix	Légitimité interne, participation communautaire	Manque de moyens, vulnérabilité politique

Les résultats traduits dans ce tableau illustrent la complexité des interactions entre acteurs internationaux et dynamiques nationales. L'exemple du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (2002–2013) démontre que l'appui logistique et technique des Nations Unies peut structurer efficacement un processus de justice transitionnelle lorsqu'il est coordonné avec les autorités locales. De même, la Cour pénale internationale a renforcé la lutte contre l'impunité dans plusieurs contextes africains, bien que certaines interventions, notamment au Kenya, aient été critiquées pour leur éloignement des réalités politiques et sociales locales.

L'efficacité des dispositifs repose ainsi sur l'implication active des institutions nationales dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de sortie de crise. Le modèle sud-africain, caractérisé par une coopération équilibrée entre acteurs internes et partenaires extérieurs, constitue à cet égard une référence. À l'opposé, en République centrafricaine et au Tchad, l'absence de coordination effective entre les acteurs locaux et les soutiens internationaux a limité la portée et l'appropriation des mécanismes instaurés.

Ces résultats confirment qu'une justice perçue comme imposée tend à fragiliser la stabilité post-conflit, alors qu'une approche fondée sur la complémentarité, le respect des souverainetés nationales et l'implication communautaire renforce durablement la légitimité des processus de sortie de crise.



**Graphique 2 : Tension entre justice internationale, paix négociée et souveraineté locale**  
Sources : Nations Unies, 2015 ; Hayner, 2011 ; Autesserre, 2014.

Les résultats de ce Graphique 2 mettent en évidence les écarts entre les effets positifs et les tensions générés par quatre catégories d'acteurs : les Nations Unies, la Cour pénale internationale (CPI), les partenaires bilatéraux et les institutions nationales et locales. Les Nations Unies affichent un niveau d'impact positif élevé (80 %), en lien avec leur rôle structurant dans la médiation politique et le soutien logistique. Toutefois, leur intervention suscite également un taux de tensions significatif (70 %), lié aux perceptions d'ingérence et à l'inadaptation de certaines procédures aux contextes locaux.

La CPI présente un profil plus contrasté : les tensions associées à son action (80 %) dépassent les effets positifs perçus (70 %), traduisant les critiques récurrentes sur le ciblage politique des poursuites et leur faible articulation avec les mécanismes nationaux de sortie de crise. De leur côté, les partenaires bilatéraux se situent dans une position d'équilibre relatif, avec un taux de 70 % aussi bien pour les effets positifs que pour les tensions, témoignant de la valeur de leur soutien institutionnel, mais aussi des critiques liées à l'imposition d'agendas extérieurs.

Les institutions nationales et locales se distinguent nettement par leurs performances. Elles obtiennent le meilleur score d'efficacité (90 %), associé au niveau de tensions le plus faible (60 %). Leur proximité avec les réalités sociopolitiques, leur légitimité auprès des populations et leur capacité d'adaptation favorisent une appropriation renforcée des processus de stabilisation.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que l'efficacité durable des interventions repose moins sur l'origine des acteurs que sur leur capacité à respecter et à renforcer les dynamiques locales. Les appuis extérieurs gagnent en impact lorsqu'ils se coordonnent avec les institutions nationales, plutôt que lorsqu'ils imposent des mécanismes déconnectés des réalités sociétales.

### 3.3 La reconnaissance des victimes comme levier essentiel de légitimité et de stabilité

Les résultats soulignent que l'implication active des victimes dans les processus de réparation, de témoignage public et de réintégration sociale constitue un levier majeur pour la consolidation de la paix. L'expérience sud-africaine à travers la Commission Vérité et Réconciliation, ainsi que les démarches communautaires initiées au Burundi, démontrent que la reconnaissance symbolique et matérielle des préjudices subis favorise une adhésion populaire accrue aux mécanismes de réconciliation.

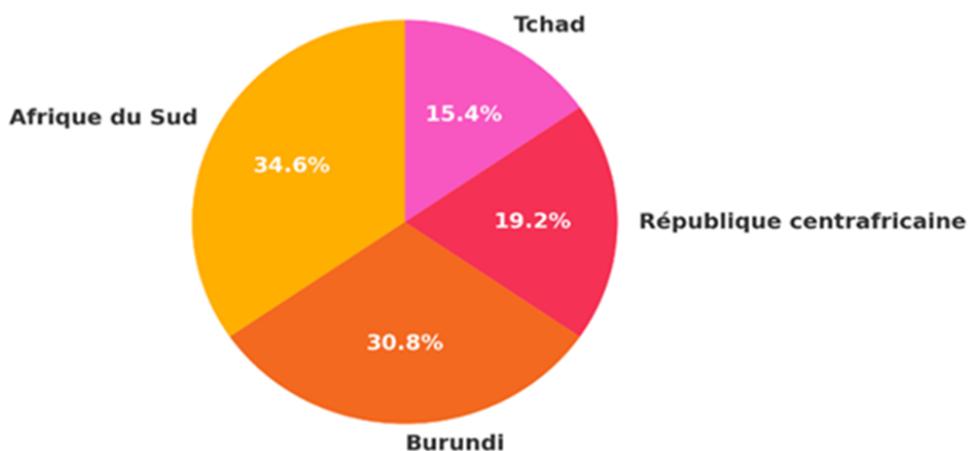
**Tableau 3 : Inclusion des victimes et effets sur la stabilité post-crise (Sources : Hayner, 2011 ; CVR Afrique du Sud, 1998 ; Nations Unies, 2015)**

Pays étudié	Dispositifs mis en œuvre	Effets sur la stabilité	Défis persistants
Afrique du Sud	Commission Vérité et Réconciliation, réparations symboliques	Légitimité renforcée, adhésion nationale	Mémoire sélective, inégalités structurelles non résolues
Burundi	Procédures locales de témoignage, programmes de réintégration	Dynamique communautaire encourageante mais fragile	Manque de ressources, coordination nationale déficiente
République centrafricaine	Mécanismes partiels, reconnaissance institutionnelle limitée	Faible appropriation, lenteur du processus	Insécurité persistante, absence de réparations concrètes
Tchad	Initiatives locales non structurées	Rejet partiel des dispositifs, maintien de l'impunité	Instabilité politique, faible portée territoriale

Les résultats présentés dans ce tableau confirment que la reconnaissance institutionnelle des souffrances renforce la légitimité des processus de sortie de crise et consolide la confiance entre l'État et les citoyens. En Afrique du Sud, la visibilité donnée aux victimes par la Commission Vérité et Réconciliation a contribué à restaurer une cohésion sociale profondément altérée par l'apartheid. Au Burundi, les initiatives communautaires ont favorisé une réintégration progressive, bien que les efforts restent limités par un manque de ressources et une coordination nationale insuffisante.

À l'inverse, en République centrafricaine et au Tchad, l'absence de mécanismes de reconnaissance solides, conjuguée à la persistance de l'insécurité et à l'absence de réparations concrètes, fragilise la portée des initiatives de réconciliation. Dans ces contextes, la faible implication des victimes compromet la légitimité des processus engagés et alimente la vulnérabilité des sociétés post-crise.

Ces résultats confirment que tout processus de stabilisation durable repose sur la participation effective des victimes. Leur reconnaissance institutionnelle permet de restaurer la justice sociale, de combler les fractures mémoriales et de réduire durablement les risques de résurgence des tensions.



**Graphique 3 : Répartition comparative de l'efficacité des dispositifs post-crise**  
*Sources : Hayner, 2011 ; Nations Unies, 2015.*

Le résultat de ce graphique illustre la répartition des efforts de réconciliation engagés par quatre pays africains : Afrique du Sud, Burundi, République centrafricaine et Tchad. Les pourcentages reflètent l'intensité des démarches, évaluées selon quatre critères : engagement institutionnel, participation communautaire, continuité des actions et reconnaissance des victimes.

Avec 34,6 %, l'Afrique du Sud se distingue par un processus structuré, incarné par sa Commission Vérité et Réconciliation, articulant témoignage public et réparation symbolique. Le Burundi suit avec 30,8 %, soutenu par des initiatives locales et une dynamique institutionnelle progressive, malgré les contraintes matérielles persistantes.

La République centrafricaine, avec 19,2 %, témoigne d'un engagement encore limité, freiné par l'insécurité et la faiblesse des dispositifs de réparation. Le Tchad, en retrait à 15,4 %, illustre l'absence d'une stratégie nationale cohérente, caractérisée par des actions ponctuelles et peu articulées.

Ce résultat met en évidence les écarts d'investissement entre les pays et souligne la nécessité d'élaborer des politiques de réconciliation contextualisées, adaptées aux réalités nationales et fondées sur l'inclusion effective des victimes.

#### 4. DISCUSSION

Les résultats de cette étude confirment que l'efficacité des mécanismes de sortie de crise repose sur une articulation équilibrée entre justice, réconciliation et légitimité locale. Lorsqu'ils sont conçus sans tenir compte des réalités sociales, institutionnelles et politiques, ces dispositifs tendent à perdre en portée et en crédibilité. L'analyse montre que l'ancrage local, la participation communautaire et la reconnaissance effective des victimes constituent des conditions essentielles pour renforcer l'adhésion sociale et assurer la durabilité des processus de stabilisation.

Ces constats rejoignent les analyses développées dans la littérature scientifique. Lederach (1997), Hayner (2011) et Autesserre (2014) insistent sur l'importance de démarches de réconciliation bâties à partir des dynamiques locales. L'expérience sud-africaine, illustrée par la Commission Vérité et Réconciliation, démontre que des dispositifs inclusifs, articulant témoignage public, reconnaissance institutionnelle et réparation symbolique, peuvent renforcer la cohésion sociale et stabiliser les institutions. À l'inverse, les exemples du Tchad et de la République centrafricaine confirment que l'absence d'implication nationale fragilise les initiatives, entretient les ressentiments et réduit l'efficacité des mécanismes post-conflict.

Trois grandes implications se dégagent de cette analyse. Sur le plan pratique, il apparaît essentiel de renforcer les institutions nationales afin de garantir la légitimité et l'efficacité des mécanismes de sortie de crise, de valoriser les formes de justice communautaire adaptées aux contextes locaux pour assurer l'acceptabilité sociale des processus, et de coordonner les interventions entre acteurs locaux, nationaux et internationaux afin de réduire les décalages entre attentes des populations et réponses institutionnelles. Sur le plan théorique, l'étude confirme la pertinence des approches hybrides en matière de justice transitionnelle, combinant normes internationales et pratiques locales dans une perspective pragmatique de consolidation de la paix.

L'étude reconnaît plusieurs limites méthodologiques. D'une part, l'accès inégal aux données, particulièrement dans des contextes d'instabilité sécuritaire, a restreint l'éventail des informations disponibles. D'autre part, la subjectivité inhérente aux perceptions recueillies peut influencer l'interprétation des résultats. Enfin, la diversité des situations nationales étudiées complexifie toute généralisation stricte. Ces limites renforcent la nécessité d'adopter des approches comparatives élargies, fondées sur le croisement de sources fiables et sensibles aux spécificités contextuelles.

Les résultats obtenus s'inscrivent également dans des débats majeurs de la littérature scientifique. Un premier débat oppose les tenants d'une standardisation des modèles de justice transitionnelle aux défenseurs d'approches endogènes. Cette étude confirme que les dispositifs construits en lien étroit avec les réalités locales bénéficient d'une meilleure légitimité et d'une adhésion plus large. Un second débat concerne la tension entre justice et paix. Minow (1998) souligne le dilemme : privilégier la justice immédiate au risque de fragiliser la stabilité, ou donner priorité à la paix au détriment de la poursuite judiciaire. Les cas du Burundi et de la République centrafricaine montrent les difficultés à concilier ces deux impératifs. Enfin, les critiques sur le rôle des acteurs internationaux révèlent que la perception d'une justice imposée de l'extérieur peut générer résistances, contestations et perte de légitimité locale.

L'étude met également en lumière plusieurs conflits d'intérêts, à la fois internes et externes. Au niveau interne, la politisation des mécanismes de réconciliation a parfois permis à certains gouvernements d'utiliser ces dispositifs pour conforter leur pouvoir et marginaliser leurs opposants, comme observé au Tchad et en République centrafricaine. Au niveau externe, les interventions internationales, bien qu'indispensables dans certains contextes, ont parfois imposé des agendas politiques en décalage avec les priorités nationales, accentuant les tensions. Ces observations soulignent l'importance d'instaurer une gouvernance partagée et transparente, conciliant impératifs de justice, de souveraineté et de stabilité.

Ces éléments de discussion permettent ainsi de répondre de manière cohérente à la problématique posée, qui interrogeait la capacité des mécanismes de sortie de crise en Afrique à prévenir la reprise des violences et à garantir une stabilité durable. Les résultats confirment également l'hypothèse formulée en amont : les stratégies fondées sur une justice réparatrice, l'engagement sincère des acteurs politiques et la reconnaissance effective des victimes offrent des perspectives de paix plus solides que les approches centrées sur l'amnistie ou les dispositifs imposés de l'extérieur. La confrontation entre les observations de terrain et les travaux théoriques mobilisés dans cette étude renforce cette analyse, en mettant en lumière l'importance déterminante de l'appropriation nationale et de l'adaptation aux réalités locales pour assurer la réussite des processus de stabilisation post-crise.

#### 5. CONCLUSION

L'étude a permis de souligner que l'efficacité des mécanismes de justice transitionnelle en Afrique repose sur trois leviers principaux : un ancrage local adapté aux dynamiques communautaires, la reconnaissance institutionnelle et sociale des victimes, et une coordination cohérente entre les niveaux local, national et international. L'analyse comparative des cas étudiés, à savoir l'Afrique du Sud, le Burundi, le Liberia, la République centrafricaine, la Guinée-Bissau et le Tchad, montre que les démarches construites à partir des réalités sociopolitiques favorisent l'adhésion communautaire, renforcent la légitimité institutionnelle et réduisent les risques de réurgence des violences. À l'inverse, les approches fondées sur l'imposition de modèles extérieurs, sans prise en compte des spécificités locales, compromettent la portée des dispositifs de réconciliation et fragilisent la stabilité post-conflict.

Ces découvertes répondent pleinement aux objectifs de recherche fixés, qui visaient à évaluer la capacité des mécanismes de sortie de crise à prévenir la reprise des violences et à consolider durablement la paix. Elles confirment également l'hypothèse formulée au début de l'étude : les stratégies reposant sur une justice réparatrice, une implication active des victimes et des engagements politiques sincères contribuent de manière plus significative à l'instauration d'une paix durable que les politiques d'amnistie ou les dispositifs normatifs non contextualisés. L'ensemble des analyses souligne ainsi l'importance d'élaborer des politiques de stabilisation post-conflict fondées sur la souveraineté nationale, la participation citoyenne et l'adaptation aux réalités locales.

#### REMERCIEMENTS

Profonde reconnaissance au Centre Interuniversitaire de Recherche Pluridisciplinaire de l'Université Publique de Lisala (République Démocratique du Congo), ainsi qu'au Groupe de Recherche Appliquée pour le Développement par l'Innovation de

l’Afrique (GRADIAF) de l’Académie Internationale des Compétences (France), pour leur appui institutionnel et scientifique. Leur accompagnement rigoureux a fortement contribué à l’approfondissement de cette réflexion sur les mécanismes de réconciliation, les sorties de crise et les enjeux de sécurité maritime, dans une optique géopolitique internationale.

## CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

MAVIRI Jean-Baptiste a conçu et coordonné cette recherche dans le cadre de son doctorat en géopolitique internationale et sécurité maritime. Il a assuré la supervision complète du projet, depuis la formulation de la problématique jusqu’à l’analyse stratégique des résultats. Plusieurs contributeurs ont apporté leur expertise à différentes étapes : analyse technique des données, rédaction scientifique, relecture critique. Tous les auteurs ont validé les versions successives du manuscrit et assument collectivement la responsabilité du contenu scientifique.

## RELECTEURS DE L’ARTICLE

Cette étude a bénéficié de la relecture experte de plusieurs chercheurs, dont les apports ont renforcé la rigueur méthodologique et la profondeur analytique. Le Professeur Isaïe Nzeyimana (Université du Rwanda) a contribué par ses orientations méthodologiques claires, consolidant la structure scientifique de l’analyse. La Professeure Jacqueline Randon (GRADIAF – Académie Internationale des Compétences) a apporté des perspectives techniques éclairantes, stimulant la réflexion sur les modalités d’exploitation stratégique des résultats. Le Professeur Moussa Issa Lende, affilié à l’Université du Sine Saloum El-Hadj Ibrahima NIASS, à l’Université Publique de Lisala et au Centre Interuniversitaire pour la Cotutelle Internationale, la Recherche et la Co-diplomation, a joué un rôle déterminant dans la consolidation institutionnelle du projet.

## 9. RÉFÉRENCES

1. African Affairs. (n.d.). Oxford University Press.
2. Autesserre, S. (2014). *Peaceland : Conflict resolution and the everyday politics of international intervention*. Cambridge : Cambridge University Press.
3. Centre pour le dialogue humanitaire. (n.d.). *Appuis techniques aux processus de paix en Afrique*.
4. Commission Vérité et Réconciliation d’Afrique du Sud. (1998). *Truth and Reconciliation Commission of South Africa Report*. Cape Town : Government Printer.
5. Commission Vérité et Réconciliation du Burundi. (2019). *Rapport d’activités et d’avancement des travaux*. Bujumbura.
6. Commission Vérité et Réconciliation du Liberia. (2009). *Rapport final*. Monrovia.
7. Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation de la République centrafricaine. (2020). *Documents officiels relatifs au mandat de la CVJRR*. Bangui.
8. Conflict Trends. (n.d.). ACCORD – African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.
9. Cour pénale internationale (CPI). (n.d.). *Décisions et documents judiciaires*. La Haye.
10. Deng, F. M. (1995). *War of visions : Conflict of identities in the Sudan*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press.
11. Hayner, P. B. (2011). *Unspeakable truths : Transitional justice and the challenge of truth commissions* (2<sup>e</sup> éd.). New York : Routledge.
12. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH). (n.d.). *Rapports divers*.
13. Human Rights Watch (HRW). (2022). *Rapports sur la justice transitionnelle en Afrique subsaharienne*.
14. International Crisis Group (ICG). (2021). *Rapports d’analyse – République centrafricaine, Tchad, Guinée-Bissau*.
15. International Journal of Transitional Justice. (n.d.). Oxford University Press.
16. Marshall, M. G., & Gurr, T. R. (2018). *Peace and conflict 2018: A global survey of armed conflicts, self-determination movements, and democracy*. Center for Systemic Peace.
17. MINUSCA. (2018–2023). *Rapports de situation*. Bangui.
18. Nations Unies. (2015). *Rapport sur les processus de justice transitionnelle et de consolidation de la paix*. New York : ONU.
19. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2020a). *Soutien à la justice transitionnelle en Afrique*. New York : PNUD.
20. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2020b). *Renforcer la justice transitionnelle et les mécanismes communautaires en Afrique*. New York : PNUD.
21. Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL). (2002–2013). *Rapports annuels et documentation finale*. Freetown.
21. Union africaine (UA). (2020). *Cadre politique de justice transitionnelle en Afrique*. Addis-Abeba : UA.
22. Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC). (n.d.). *Rapports d’activité régionale*. Libreville.